



Arbois
JURA

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 10/12/2025

ID : 039-213900137-20251210-DEC2025121045-DE

Berger
Levraud

DECISION 45/25

Objet : Travaux d'assainissement Rue de la Tour Gloriette – création d'un réseau séparatif et mise en place d'un poste de refoulement

La Mairie de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la consultation réalisée,

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 1^{er} décembre 2025

DECIDE

de retenir l'entreprise ETCTP - ZAD de la Chaigne 125 rue du muguet 71580 BEAUREPAIRE-EN-BRESSE, pour un montant de 58 702,60 € HT soit 70 443,12 € TTC

Arbois, le 10 décembre 2025

La Maire,

Valérie DEPIERRE